

L3: indifférencié, public ou privé

Par **aldo**, le 17/01/2012 à 10:18

Bonjour à tous,

Je me présente car je suis nouvelle sur le forum. Après un an de prépa lettres (hypokhâgne), je me suis réorientée vers le droit. Je suis actuellement en L2.

Cependant, je rencontre quelques difficultés concernant mon passage en L3.

En effet, même si cela n'a pas encore été déclaré officiellement, les sections "public" et "privé" enseigné en L3 ferme dans mon université. Ainsi, il ne restera plus que la section "indifférencié". Nous avons eu de nombreux échos de la part de nos professeurs qui nous ont dis que cette sanction était en général mal perçue lors des recrutements pour certain master. En effet, l'absence de spécialisation révélerait selon eux une absence de détermination. Le problème est qu'aujourd'hui, je n'ai pas de réelles préférences en ce qui concerne les matières. Je sais seulement que dans l'idéal, j'aimerais rejoindre, par le biais d'une profession juridique, un secteur plus littéraire ou culturel (juriste dans une maison d'édition, attachée de presse...).

Je fais donc appel à vous pour connaître votre avis sur ce parcours "indifférencié" en général mais aussi en vue de mon "projet professionnel". Pourriez vous également m'apporter vos connaissances quant aux formations possibles post licence ou me parler de votre propre expérience.

Je vous remercie par avance et vous souhaite une très bonne journée.

Par **Celladhon**, le 17/01/2012 à 10:32

Bonjour,

Pour ma part, j'ai fait une licence parcours droit public. Le choix se portait également en L3, ou il y avait 4 ou cinq parcours.

Ces parcours, je les ai jugés inutiles. D'une part, parce que lorsque l'on vous délivre la licence, aucune mention du parcours y était inscrite (ma licence porte le nom de licence de droit-éco-gestion), d'autre part, vous pouviez comme même choisir toutes les matières que vous souhaitiez. Ainsi, j'ai une amie qui avait pris parcours droit privé, et qui se retrouvait avec énormément de cours de DIP ou droit de l'UE, ce qui n'est pas idiot en soi.

Choisissez plutôt vos matières avec soin, le nom du parcours importe peu. Ce que vous présenterez lors de vos lettres de motivation pour intégrer un M2 sera les enseignements que

vous avez suivi, plutôt que l'intitulé d'un parcours qui ne veut rien dire en soi.

Le choix de votre faculté de supprimer ces cursus n'est pas stupide, à mon sens.

Par **Yann**, le 17/01/2012 à 11:34

C'est juste. La "spécialisation" est en effet requise pour les M2 en raison des prérequis. Généralement ces prérequis sont des matières étudiées en M1. Donc pour la L3 c'est pas bien grave.

Personnellement je ne savais pas réellement ce vers quoi j'allais me tourner en fin de 2ème année. J'étais déjà content d'avoir fini cette année bien difficile. J'avais donc mixé un peu les matières publiques et privées pour ne me fermer aucune porte. Mais mes matières principales étaient plutôt privatistes: droit des affaires, social et civil. Finalement en fin de licence j'ai décidé de m'orienter vers le droit public. Je n'ai pas été pénalisé par mes choix de matières car mon année de M1 s'est très bien passée et j'ai même pu obtenir un M2 plutôt sélectif.

Donc je ne pense pas qu'il soit dramatique que ta fac adopte le fonctionnement "indifférencié". Au contraire, ça te donne même un plus large choix de matières.

Par **bulle**, le 17/01/2012 à 11:46

Bonjour,

Je trouve ce parcours "indifférencié" un peu idiot.
Les parcours bien définis permettent d'encadrer les étudiants vers leur choix et de leur permettent de suivre des matières qui ont un lien entre elles.

Cependant, si vous avez le choix des matières, libre à vous de choisir les matières pour vous créer un parcours "droit privé" ou "droit de l'entreprise" ou "droit public". Vous pourrez ainsi mettre sur votre CV "Licence de droit ..." et vous pourrez justifier cela par les cours que vous avez suivis.

Par **alex83**, le 17/01/2012 à 12:00

Bonjour,

[citation]En effet, l'absence de spécialisation révélerait selon eux une absence de détermination[/citation]

Les profs feraient bien de se tenir au courant de la réalité de l'orientation.

Vous serez forcément spécialisé en M1. Les matières choisies en L3 ne préjugent de rien (sauf projet déjà figé)... Donc pas d'inquiétude, prenez les matière qui vous plaisent vous

ferrez votre choix à la fin de la L3.

Par **Thibault**, le **17/01/2012** à **13:46**

Hello !

Se spécialiser dès la L3: oui et non.

Perso, je viens de Lyon 3 où nous avons le choix entre privé et public, ce qui peut fermer un certain nombre de portes pour la suite, mais pas obligatoirement.

Je sais que dans mon master 1 de droit public des affaires, il est vivement souhaité d'avoir fait public (personne de Lyon 3 ne vient de la L3 privé, après c'est différent pour ceux qui ne viennent pas de Lyon).

Donc, si tu as une idée de ce que tu veux faire, moi je te conseille de te spécialiser un minimum... tout dépend du M1 que voudrais faire, du métier etc.

En public, on peut surtout devenir avocat en droit public, rentrer dans les administrations (attachés, DGS, Etat etc.), ou dans des entreprises type Vinci, Bouygues lorsqu'il y a une demande en public (marchés publics notamment).
etc.

Voilà mon avis, qui n'engage que moi !

Thib

Par **Yn**, le **17/01/2012** à **15:38**

Perso, j'avais eu à choisir un parcours en L3 (droit privé, droit public, droit des affaires, ou sciences-po). J'avais opté pour le droit privé, mais comme j'étais également intéressé par le droit des affaires, j'ai pu suivre plusieurs des enseignements de ce domaine.

Je pense que faire le point sur tes projets professionnels est important, il ne faut pas reculer l'échéance, d'autant que le L3 passe très vite.

Par **aldo**, le **18/01/2012** à **00:03**

Tout d'abord merci pour vos réponses très rapides et très complètes!

Je pensais également que le nom donné à L3 (public, privé...)importe moins que la "teinte" que l'on lui donne par le choix des options. Aussi, je pense qu'il est préférable de poursuivre ma licence dans une faculté dans laquelle j'ai des repères afin de me construire un bon dossier et surtout de faire mûrir mon projet professionnel.

Cependant, comme beaucoup d'entre vous j'imagine, je me suis retrouvée en droit par hasard. J'y arrive bien et cela me plaît mais j'ai de réelles difficultés à me "projeter" dans cette voie car les débouchés me paraissent flous.

Comment avez-vous fait vos choix d'orientation? En fonction d'une affinité avec une matière? En vue d'un but précis?

Avez-vous toujours essayé de vous tenir à votre projet professionnel?
Je devrais peut-être m'inquiéter de ne pas pouvoir me prononcer sur la question...
Pensez-vous qu'il est possible de conjuguer droit et littérature ou culture. Certains d'entre vous sont-ils concernés?

Encore merci,
Bonne soirée

Par **Yann**, le **18/01/2012** à **09:03**

Pas de panique sur ton orientation. L'avantage du droit c'est que ça ouvre énormément de portes. Tu peux exercer des métiers aussi variés que journaliste, fonctionnaire (et rien que ça c'est hyper large), juriste pour des associations diverses et variées ou des entreprises toutes aussi diverses et variées. Contrairement à ce que pensent la majorité des gens, si tu fais droit tu n'es pas obligé de finir notaire, avocat ou magistrat. Aujourd'hui le droit est partout, donc on a besoin de juristes partout. Et pour ce que j'ai pu en voir, les gens qui entrent en première année avec un projet bien précis, qui s'y tiennent jusqu'à la fin de leurs études et y parviennent ne sont pas si nombreux que ça.

Il est certain que tu devras finir par te décider et faire une spécialité, mais à mon avis le faire au niveau du master c'est suffisant (sauf projet professionnel déjà bien défini). A ton niveau tu n'as pas encore survolé l'ensemble des matières du droit et il y a encore beaucoup de domaines qu'il te reste à découvrir. Il est donc normal d'être indécis, tu trancheras lorsque tu auras un peu plus d'expérience.

Par **alex83**, le **18/01/2012** à **11:11**

Bonjour

[citation]L'avantage du droit c'est que ça ouvre énormément de portes.[/citation]

Oui alors faut faire attention à cette proposition. Je suis d'accord sur le principe Yann, les juristes sont recherchés, c'est une évidence. Le droit peut préparer à pléthores de choses et notamment tout ce qui touche au fonctionariat (police, armées, préfecture, collectivités territoriales en général, et bien évidemment, justice...). Un juriste peut également faire une belle carrière dans le privé, avec ou sans le statut d'avocat, ou de notaire, etc.

Mais il ne faut tout de même avertir les étudiants même s'ils s'en doutent : les places sont chères, il y a énormément d'étudiants et énormément de fac, beaucoup de formations, peu *in fine* donnent réellement à leur étudiants toutes les clés vers la réussite.

Beaucoup d'étudiant diplômés se retrouveront sans emploi, et au final sans emploi dans le droit précisément.

Par conséquent, il faut bosser, mais bosser pour de bon. Pas passer toutes les années avec 10 ou 11 de moyennes, vous ne sortirez pas de la masse. Avec cela, il faut réussir à bien

s'orienter, et là est toute la difficulté... Trouver un Master II côté qui offre de réels débouchés... Ils ne courent pas les rues selon moi et quand je lis certaines plaquettes, certaines description, je prends peur. Il faut donc bosser, être à l'affût de la moindre information et choisir un diplôme de qualité dans des spécialisations qui sont porteuses (honnêtement certaines matières type droit du sport, droit de l'homme, droit de la médecine, ..., ça n'ouvre aucune porte).

Pour finir donc, il faut être pragmatique et non idéaliste ; il faut faire son choix au vue de la conjoncture économique et sociale.

Bref, on peut se lancer en droit par hasard, ça ne préjugera de rien, mais une fois qu'on est dedans, il faut foncer, essayer de construire un projet professionnel petit à petit, et s'y tenir... Un projet professionnel c'est rien de plus rien de moins qu'une motivation pour avancer, simplement, se fixer un but pour ne pas se dire : "qu'est sque j'fou à la fac ?".

Et les domaines porteurs en droit, pour moi, sont les suivants : social, affaires (commercial, entreprise...), fiscalité, public des affaires (marchés public), public en général...